

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0769

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NASSI RAHAL

Date de naissance :

01-02-1949

Adresse : QULTA Gpe "N" RUE 133 N° 47 CASA

Tél. : 06621490607

Total des frais engagés : 200000 + 85310 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/12/2023

Nom et prénom du malade : RAKIF FATIMA

Age : 29/12/1953

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète type II Blanche angine

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 04/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04 12 2023	C9		doz dh	Dr. BETTACHE Achraf Médecine Générale Bd Oued Tassanu, Rue 80, N°36 Oulfa - Casablanca 06 45 55 06 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	
	
	
	
	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a circular DNA molecule with 24 numbered nodes arranged in four concentric rings. The nodes are labeled with numbers 1 through 8 in a clockwise direction. A vertical arrow at the top points upwards, labeled 'H' at the tip. A horizontal arrow to the left points left, labeled 'D' at the tip. A vertical arrow at the bottom points downwards, labeled 'B' at the tip. A horizontal arrow to the right points right, labeled 'G' at the tip.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET SAGUET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

نº ٥٧٦٩

ORDONNANCE

Casablanca, le : 01/12/2023

1. Mme RAKH FATIMA. épouse Hassan

age 52 ans

Amarel 3mg

ICP: 002291220000071
Casablanca - Tel: 0522248400
Doktor en Pharmacie
ZETTAI Abdellatif
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Casablanca
Tél: 06 45 55 06 54

(SV)

35,000

3

ADD 1g

27,750

reprise 2lj pdt 03 mois

(SV)

3). Cardioaspirine 100 mg

15,00

reprise à midi pdt 03 mois

(SV)

4). Aclar 1g

52,00

1 sachet x 2lj

(SV)

5). Oedes 20 mg

1 gélule/j le matin

(SV)

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue 80 N°36
Oulala Casablanca
Tel: 06 45 55 06 54

ICP: 002291220000071
Casablanca - Tel: 0522248400
Doktor en Pharmacie
ZETTAI Abdellatif
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36, 1er étage, Lot El Cultur Casablanca
Tél.: 05 22 91 50 40

T= 185316

AMAREL 3MG
CP 830
P.P.V : 92DH10
LOT : ZZE003
PER : 11/2025
6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP 830
P.P.V : 92DH10
LOT : ZZE003
PER : 11/2025
6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP 830
P.P.V : 92DH10
LOT : ZZE003
PER : 11/2025
6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP 830
P.P.V : 92DH10
LOT : ZZE003
PER : 11/2025
6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP 830
P.P.V : 92DH10
LOT : ZZE003
PER : 11/2025
6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP 830
P.P.V : 92DH10
LOT : ZZE003
PER : 11/2025
6 118000 060017

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.
6 118001 090280

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.
6 118001 090280

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.
6 118001 090280

LOT 220286
EXP 09/2024
PPV 52 80DH

LOT : 5762
PER : 07-25
P.P.V : 115DH00

Mle 0769

DECLARATION DE MALADIE LONGUE DUREE : VALABLE 6 MOIS

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit		
Nom et prénom :	NASSI DAAHAL	
Matricule :	0769	N° CIN : BE 110097
Adresse :	OUIFA GPE 'N' RUE 133 N° 47 CASA	
Bénéficiaire de soins :	<input type="checkbox"/> Adhérent <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant	
Je soussigne :	Dr. BETTACHE Achraf	
N° ICE :	Bd Oued Lassanul Rue 80, N36 Casablanca Tel: 06 45 55 06 54	
Certifie que Mlle, Mme, M. :	RAKIF FATIMA	
Nécessitant un traitement d'une durée :	<input type="checkbox"/> < 3 mois <input type="checkbox"/> Entre 3 et 6 mois <input checked="" type="checkbox"/> A vie	
Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :		
Glycémie à jeun = 2,85 g/dL		
Dont ci-joint ordonnance :		
Traitement prescrit : ADDY - Amanel 3mg - Cardioaspirine 100mg		
Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables		
Fait à : Casablanca le 04/12/2013		
Cachet et signature du médecin traitant		
 Dr. BETTACHE Achraf Médecine Générale Bd Oued Lassanul Rue 80, N36 Casablanca Tel: 06 45 55 06 54		

*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées